

COMMUNE DE SAINT-FORGEUX  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 05 AVRIL 2022

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation : 30/03/2022  
Date d'affichage : 30/03/2022

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX le CINQ AVRIL à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de **Mr Gilles DUBESSY**, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Gilles DUBESSY, Christelle LAFFAY, Daniel CHAUD, Isabelle DESSEIGNE, Michel GIRERD, Julien BOLVY, Stéphanie MAGAT, Gilles PUIPIER, Chrystelle BALME, Fabrice DUREL, Catherine MAINAND, Boris RABOUTOT, Vanessa GIRERD, Jérôme DURAND

**Absent excusé** : -----

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jérôme DURAND

---

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 AVRIL 2022

Monsieur le Maire présente les diverses préconisations et informations pour le déroulement des élections présidentielles du 10 et 24 avril 2022, ainsi que le plan sur l'implantation des bureaux de vote, ouverture des bureaux de vote 8h00-19h00.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du 15 mars 2022, le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 15 mars 2022.

Retrait du point N°7 cession de la bascule, à ce jour nous n'avons pas assez d'éléments pour délibérer.

1) **Présentation par vidéo-projection par Mme Christelle LAFFAY du Compte Administratif Commune 2021**

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE :

**Section de Fonctionnement :**

|   |                       |
|---|-----------------------|
| Les Recettes réelles de l'exercice s'élèvent à                                  | 1 051 182.58 €        |
| Les Dépenses réelles de l'exercice s'élèvent à                                  | 664 802.75 €          |
| Soit un excédent de   | <u>386 379.83 €</u>   |
| Tenant compte du report de l'excédent antérieur de                              | 537 266.85 €          |
| Le résultat global de fonctionnement de l'exercice 2021 présente un excédent de | <u>+ 923 646.68 €</u> |

Réparti de la façon suivante sur 2022

|                                   |   |              |
|-----------------------------------|---|--------------|
| - c/ 1068 Investissement          | : | 432 289.42 € |
| - c/ 002 Report en Fonctionnement | : | 491 357.26 € |

**Section d'Investissement :**

|  |                     |
|--|---------------------|
| Les Recettes réelles de l'exercice s'élèvent à | 547 981.84 €        |
| Les Dépenses réelles de l'exercice s'élèvent à | <u>642 814.09 €</u> |
|  | - 94 832.25 €       |
| Solde du report d'investissement 2021          | 305 151.83 €        |
| Soit   |                     |
| En outre, les restes à réaliser s'élèvent :    |                     |
| en recettes à                                  | 26 000.00 €         |
| en dépenses à                                  | <u>668 609.00 €</u> |
|  | - 642 609.00 €      |

Monsieur le Maire sort de la salle Mme Christelle LAFFAY demande avez-vous des questions, suite à la projection des comptes : pouvons-nous procéder au vote du CA :

**Qui est pour ? 14    Qui est contre ? 0    Qui s'abstient ? 0**

**COMPTE DE GESTION 2021 DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Après avoir repris la présidence Monsieur le Maire soumet au conseil les Comptes de Gestion 2021 de la Commune, dressé par le receveur Municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **approuve** les Comptes de Gestion 2021 du Budget « Commune » dressés par le Receveur Municipal.

### **Affectation du Résultat 2021**

Après avoir constaté les résultats des Comptes Administratifs 2021 du Budget principal de la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter les résultats comme suit :

### **Budget Principal « Commune »**

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 s'élevant à 923 646.68 € le Conseil Municipal décide de l'affectation suivante

|                                   |   |                     |
|-----------------------------------|---|---------------------|
| - c/ 1068 Investissement          | : | <b>432 289.42 €</b> |
| - c/ 002 Report en Fonctionnement | : | <b>491 357.26 €</b> |

### **Taux des Impôts Locaux 2022**

Monsieur le Maire propose pour 2022 les valeurs des taux des impôts locaux à savoir :

|   | <b>2021</b> | <b>2022</b> |
|---|-------------|-------------|
| Taxe foncière sur les propriétés Bâties :     | 28.44 %     | 28.44 %     |
| Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties : | 38.76 %     | 38.76 %     |

### **Budget Primitif 2022 -Commune-**

### **BUDGET PRINCIPAL « Commune »**

#### **En Fonctionnement**

Les Dépenses et les Recettes s'équilibrent à 1 454 676.00 €

Il est proposé de porter l'ouverture de crédit « **fournitures scolaires** » de l'Ecole Publique à 40 € par élève comme en 2021.

Pour les subventions municipales aux différentes Sociétés et Associations il est proposé au Conseil :

D'attribuer le même montant que 2021 pour les associations. De nouvelles demandes de subvention de la part du Tai chi chuang et le YOGA. Monsieur le Maire propose comme subvention 170 € par association. Monsieur le Maire présente le budget de l'association « double croche » école de musique et informe que l'association nous sollicite pour une subvention exceptionnelle. Je propose une subvention de 1000 € qui sera étudiée au prochain Conseil Municipal.

De porter la cotisation par habitant à 0.50 € soit 750.00 € pour l'Entraide, ADMR aide aux personnes âgées, SOLIHA (logements sociaux).

#### **En Investissement**

Les Dépenses et les Recettes s'équilibrent à 1 432 511.00 € y compris les restes à réaliser qui s'élèvent en recettes à 26 000 € et en dépenses à 668 609 €.

## **2) SUBVENTION 2022 à l'ECOLE PRIVEE ST. FERREOL SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que suite à la transformation du contrat simple en contrat d'association de l'Ecole Privée Saint-Ferréol, la commune doit participer sous forme de subvention, aux dépenses de fonctionnement de cette école sur la base du coût d'un élève de l'école publique (prise en compte des dépenses de fonctionnement du nouveau bâtiment).

A ce titre, le coût moyen d'un élève de l'Ecole publique s'est élevé à 1 037.36 € pour l'année 2021.

L'effectif de l'Ecole privée Saint-Ferréol au 31/12/2021 était de 127 élèves dont 45 de l'extérieur, soit 82 élèves originaires de St-Forgeux.

Le montant global de l'aide à l'Ecole Privée au 01/01/2022 serait de :

1 037.36 € x 82 élèves = 85 063.36 €

#### **à déduire :**

|  |                 |
|--|-----------------|
| - coût entretien des extincteurs 2021          | 163.20 €        |
| - coût de des Adjoints techniques et animation | 16 889.38 €     |
| - Assurance du personnel                       | <u>790.32 €</u> |
|  | 17 842.90 €     |

**soit une subvention nette 2022 de : 67 220.46 €**

Le versement de la subvention se fera en deux fois, 50 % au mois de Juillet et 50 % au mois d'octobre.

Le Conseil, ouï l'exposé, après en avoir délibéré

Voix pour 14      voix contre 0      abstention 0

Le Conseil approuve à l'unanimité.

### **3) DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2022 POUR LA MICRO-CRECHE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la Dotation des Equipements Ruraux que l'état peut apporter en soutien pour la création de bâtiment, au cours de la séance du 30 novembre 2021 nous avons pris une délibération pour l'approbation de la convention à la maîtrise d'Ouvrage avec l'OPAC concernant les travaux de la micro-crèche.

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de solliciter la dotation auprès de l'état dans le cadre de la dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour 2022 des catégories d'opérations éligibles : axe 2-mise aux normes et construction de bâtiments publics.

Il est donc proposé de présenter le projet de travaux de construction concernant une micro-crèche le coût estimatif du projet est de 493 000 € HT

Le plan de financement est le suivant :

|   |                    |
|---|--------------------|
| Etat 35 % de 475 000 € HT                 | 166 250.00 €       |
| Région 7,5 % de 493 000 €                 | 36 975.00 €        |
| Département 15 % de 493 000 €             | 73 950.00 €        |
| Caisse d'Allocation Familiale 9 800€ X 12 | 117 600.00 €       |
| Commune de Saint-Forgeux                  | <u>98 225.00 €</u> |
| (Emprunts et Fonds propres)               | 493 000.00 €       |

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré :

Voix pour 14 voix contre 0 abstention 0

Le Conseil approuve à l'unanimité.

### **4) Demande de subvention contrat région 2022 pour la « MICRO-CRECHE »**

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux concernant la construction d'une micro-crèche est susceptible de bénéficier du soutien de la Région dans le cadre du dispositif contrat région mis en place pour 2022.

Le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes aide les communes.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du contrat de région 2022 « pour la petite Enfance » dans le cadre de la création d'une micro-crèche.

Le plan de financement est le suivant :

|   |                    |
|---|--------------------|
| Région 7,5 % de 493 000 €                 | 36 975.00 €        |
| Département 15 % de 493 000 €             | 73 950.00 €        |
| Etat 35 % de 475 000 € HT                 | 166 250.00 €       |
| Caisse d'Allocation Familiale 9 800€ X 12 | 117 600.00 €       |
| Commune de Saint-Forgeux                  | <u>98 225.00 €</u> |
| (Emprunts et Fonds propres)               | 493 000.00 €       |

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré :

Voix pour 14 voix contre 0 abstention 0

Le Conseil approuve à l'unanimité.

### **5) Demande de subvention appel à projet du Département pour la petite enfance « MICRO-CRECHE »**

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux concernant la construction d'une micro-crèche est susceptible de bénéficier du soutien du Département du Rhône dans le cadre du dispositif d'Appel à projet mis en place en 2022.

Le Conseil Départemental du Rhône aide les communes et leurs groupements afin de faire du territoire départemental un espace de solidarité, sur le fondement de l'article L.1111-10, 1<sup>er</sup> alinéa du code général des collectivités territoriales qui dispose que « le département peut contribuer au financement des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou leurs groupements, à leur demande ».

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention au Département dans le cadre d'Appel à projet « pour la petite Enfance » dans le cadre de la création de micro-crèche.

Le plan de financement est le suivant :

|                               |             |
|-------------------------------|-------------|
| Département 15 % de 493 000 € | 73 950.00 € |
|-------------------------------|-------------|

|   |                    |
|---|--------------------|
| Etat 35 % de 475 000 € HT                 | 166 250.00 €       |
| Région 7,5 % de 493 000 €                 | 36 975.00 €        |
| Caisse d'Allocation Familiale 9 800€ X 12 | 117 600.00 €       |
| Commune de Saint-Forgeux                  | <u>98 225.00 €</u> |
| (Emprunts et Fonds propres)               | 493 000.00 €       |

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré :

Voix pour 14      voix contre 0      abstention 0

Le Conseil approuve à l'unanimité.

#### **6) Demande de subvention auprès de la caisse d'Allocation Familiale 2022 pour la « MICRO-CRECHE »**

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux concernant la construction d'une micro-crèche de 12 places est susceptible de bénéficier du soutien de la Caisse d'Allocation Familiale pour 2022.

Monsieur le maire propose de déposer une demande de subvention auprès de la Caisse d'allocation Familiale pour 2022 du plan crèche en vigueur Convention d'Objectif et de Gestion 2018-2022 dans le cadre de la création d'une micro-crèche.

Soit une subvention potentielle maximale de 9 800 € par place plafonnée à hauteur de 80 % des dépenses subventionnables soit 117 600 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré :

Voix pour 14      voix contre 0      abstention 0

Le Conseil approuve à l'unanimité.

#### **Tirage au sort des jurés d'assises 2023**

Conformément à l'arrêté préfectoral du 1<sup>ER</sup> avril 2022, la commune de St-Forgeux, compte tenu de sa population, doit désigner un juré parmi ses électeurs, appelé à composer la liste annuelle du Jury d'assises pour l'année 2023.

Il est à noter toutefois, que la liste préparatoire ne pourra comprendre les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit (soit au cours de l'année 2022)

Les fiches cartonnées doivent être transmises le plus rapidement possible et en tout état de cause courant juin 2022.

Cette désignation s'effectue en public, par tirage au sort sur la liste électorale.

Le nombre de noms à tirer au sort est TRIPLE de celui fixé par l'arrêté préfectoral.

**TIRAGE AU SORT** : Monsieur Thierry TRICAUD, Monsieur Anthony TARDY et Madame Juliane SERRIER-GERARD.

#### **TOUR DE TABLE :**

Madame Christelle LAFFAY :

Je remercie Madame DUCLOS pour sa collaboration concernant le travail effectué sur la préparation du vote du budget primitif 2022.

Monsieur Daniel CHAUD :

Présentation par vidéoprojecteur du nouveau plan du plateau ralentisseur sur la D27 à hauteur du stade.

Suite à une réunion avec le technicien de la COR M. Pierre DUBUISSON et le vice-Président à la voirie de la COR Monsieur Gilles DUBESSY, les travaux retenus pour la voirie communautaire sont une partie de la VC 8 Grévilly ainsi que sur la route du Satinaire.

Travaux sur la voirie communale : Le Jubin, le Plat du Mont.

Fleurissement : fin d'aménagement des concassés de tuiles autour des arbres. La plantation des fleurs est prévue le mercredi 18 mai.

Madame Isabelle DESSEIGNE :

Assemblée Générale de l'ADMR, cette association manque de personnel, une voiture hybride va être acquise avec une subvention de la CARSAT.

Participation à l'Assemblée Générale de l'Association Micro free Mouss à Saint-Romain de Popey le samedi 9 avril 2022 avec Mme Chrystelle BALME.

Madame Vanessa GIRERD indique ne plus avoir de nouvelle de M. BELASKI de jeunesse et sport.

Monsieur Julien BOLVY, propose de contacter Madame LAFAY Annick Maire des sauvages pour avoir en direct cette personne.

Une demande de rendez-vous avec le Directeur d’Affoux pour organiser une visite sur place de l’ancienne cantine.

Monsieur Michel GIRERD :

Le 22 mars réunion avec le SYDER durée 3H00 grande inquiétude sur l’énergie envolée des prix, prendre conscience de l’utilisation des énergies renouvelables.

Le 23 mars réunion du Syndicat des eaux –création d’une Délégation du Service Public.

Le camion a été commandé livrable pour le mois de juillet, le coût est de 54 000 € équipé d’un casier pour mettre les outils ainsi que de 4 pneus toutes saisons. Afin d’équiper au mieux ce véhicule il faut prévoir des rehausses pleines pour la benne.

Une reprise de 4 000 € est prévu par le vendeur de notre ancien camion, cependant deux personnes sont intéressées à voir le plus offrant.

La machine à désherber le ghere et gravillons a subi une augmentation de 600 €, livraison courant mai.

Les travaux du couloir pour aller à la salle du Conseil Municipal sont en cours.

Des devis ont été demandés pour la rénovation du bâtiment du stade.

Les barrières du tram vont être changées par les agents techniques et l’association l’ATRE.

Concernant la réhabilitation du Local du TRAM, au regard de l’augmentation des matériaux, une nouvelle demande de devis a été faite auprès des futurs entrepreneurs.

Nous avons pris un arrêté pour l’interdiction de stationnement, la verbalisation ne peut être faite, par manquement des panneaux de signalisation, une commande de panneaux sera faite prochainement.

Monsieur le Maire demande pourquoi la machine sur roue qui désherbe n’est pas utilisée, Monsieur GIRERD indique que cette machine est très lourde et qu’elle est encore en panne.

Monsieur Julien BOLVY :

Nous avons reçu le nouveau dossier de la modification N°2 du PLU du cabinet LATITUDE, une relecture est à faire avec la commission urbanisme.

Monsieur Jérôme DURAND :

Il faudrait informer l’entrepreneur du bon pour accord, concernant le mur qu’il doit construire, pour le compte de la commune sur le parking CHIRAT, en effet celui-ci arrive à la fin du chantier de la maison en construction.

Monsieur Fabrice DUREL :

La lame du chasse neige prêtée par la commune à M. Jean-Luc DUPUIS n’est pas fonctionnelle, prévoir l’acquisition d’une nouvelle lame à neige 3 points d’occasion ou neuve celle-ci devant pouvoir s’adapter sur le tracteur.

Monsieur le Maire indique qu’actuellement nous rencontrons des problèmes de chauffage pour le gymnase ainsi que pour la salle polyvalente. Nous devrions recevoir des devis de la part de la Société MOOS pour le changement du système de chauffage. Concernant le parking de la salle des fêtes plusieurs personnes m’ont parlé de faire une scène pour la salle polyvalente en prévoyant de faire une ouverture jouxtant la pelouse de cette salle. Débat autour de la nécessité de faire une scène. Plusieurs obligations réglementaires sont à prendre en compte pour de tels travaux.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25

-----